

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°2 21/04/2020

---

**Présents :**

**Membres de droit :**

Désy ODDON, Proviseur

Florian COSSA, Directeur du primaire

Liudmyla CHUDOVA, Directrice administrative et financière

**Représentants du Personnel :**

Alex GOMEZ, Professeur d'Espagnol

Olivier CASAGRANDE, Professeur de Mathématiques, suppléant de M. LEGRAND

Guillaume JACQUES, Professeur des écoles

Svetlana RADETSKA, Contrôleuse de gestion

**Représentants des Parents d'élèves :**

Mme GRIFFIN Maria

M. GORSKYI Denys

Mme JOSEPH Maud

**Représentants des élèves :**

Jennifer TIMANI, Élève de 1<sup>ère</sup>

**Invité :**

M. David FRANCK, Président du Conseil d'administration de l'APE

**Excusée :** Nathalie BERAS, Conseillère de Coopération et d'Action culturelle

**Secrétaires de séance :**

Désy ODDON et Florian COSSA

A noter : le conseil d'établissement s'est déroulé en visioconférence en raison de la quarantaine imposée par les autorités ukrainiennes.

### POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 28/11/2019
- ✓ Continuité pédagogique et séjours pédagogiques
- ✓ Modification des horaires hebdomadaires des classes de lycée
- ✓ Validation de la Charte des conseils de classe
- ✓ Informations rentrée 2020 (structure et recrutement)

✓ Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h35.

11 membres sont présents sur 12 convoqués. Un participant est invité. Le quorum est atteint.

Le Chef d'établissement propose l'ordre du jour à l'approbation des membres du conseil qui l'approuvent à l'unanimité.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 28/11/2019

Le Chef d'établissement rappelle que le procès-verbal du précédent conseil a été joint à la convocation pour ce conseil et le propose pour approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE ET SEJOURS PEDAGOGIQUES

- **Continuité pédagogique** : elle est mise en œuvre selon les recommandations de l'AEFE. Selon les cycles et à tous les niveaux, l'équipe enseignante s'est penchée sur :

- les modalités de l'organisation de l'enseignement à distance dans le **temps** (programmes hebdomadaires et quotidiens),
- l'équilibre et la **diversité** des activités programmées (activités obligatoires ou de prolongement, activités individuelles ou rendez-vous) et la modulation de leur densité (entre 2h et 5j par jour),
- les moyens de **communication** (courriels, blogs, espaces numériques de travail, capsules vidéo enregistrées, visioconférences),
- les **questions d'harmonisation**,
- le maintien du **contact** avec l'enseignant (consignes vidéo, communication individuelle régulière avec chaque élève pour feedback constructif),
- l'investissement des **autres domaines disciplinaires** que les fondamentaux,
- la prise en compte des familles **non francophones**,
- le suivi des élèves plus fragiles ou à besoins éducatifs particuliers,
- le temps d'exposition des élèves aux **écrans**.

Est rappelé que les enseignants restent maîtres de leurs pratiques en tant que professionnels de l'éducation, chacun d'entre eux étant le mieux placé pour organiser l'enseignement français des élèves qui lui sont confiés.

Le bilan est très positif. Au secondaire, aucun élève n'a quitté le dispositif sur la période. Au primaire, six familles - dont 5 en petite et moyenne sections - n'ont donné aucune nouvelle en dépit de relances écrites et d'efforts de contacts téléphoniques. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour accompagner les élèves en difficulté.

Les enseignants confirment une grande assiduité des élèves aux nombreux temps synchrones organisés.

Les parents d'élèves confirment la nécessité de suivre davantage leurs enfants sur cette période et notent la difficulté de compréhension du fonctionnement pour certains parents non francophones.

- **Séjours pédagogiques** : ils sont suspendus ou reportés.

Les événements prévus sur la dernière période font également l'objet d'un report : finale du concours de discours (mai 2021), course d'orientation (printemps 2021), examen du DELE (octobre 2020).

### MODIFICATION DES HORAIRES HEBDOMADAIRES DES CLASSES DE LYCEE

Le Chef d'établissement explique les raisons de l'augmentation des plages horaires hebdomadaires pour les classes de lycée, en particulier pour la classe de Terminale ; le nombre total d'heures de cours en Terminale, avec la réforme du lycée, s'élève à 34,5 h (pour information, 31 h en Première et 31,5 h en Seconde) réparties entre enseignements communs (15h30), spécialités (12h), options (6h) et orientation (1h).

Les plages horaires disponibles actuelles sont de 32 h (4x7h +4h). Il est donc nécessaire de rajouter 3h par semaine pour les lycéens, sous peine de ne pas pouvoir faire tourner les emplois du temps.

Aucune position tranchée du conseil pédagogique n'est exprimée sur cette question.

Deux options sont proposées :

	<b>Option 1 : Ajouter 1 h les lundi, mardi et jeudi pour les classes de lycée</b>	<b>Option 2 : Faire travailler les classes de lycée 3h le mercredi après-midi</b>
Avantages	Maintien du mercredi après-midi pour les devoirs surveillés  Possibilité d'avoir deux séances de 2h en après-midi pour une utilisation optimisée des salles spécialisées	Aucune modification de l'horaire de fin des cours  Aucune navette supplémentaire à prévoir
Inconvénients	Fin plus tardive de la journée de classe  Nécessité de prévoir une navette supplémentaire	Impossibilité de programmer des devoirs surveillés le mercredi après-midi  Peu de marge pour l'utilisation des salles spécialisées l'après-midi

Un représentant des enseignants demande à ce que les cours débutent plus tôt le matin si l'option 1 était retenue. Le Chef d'établissement explique que cela sera fonction de la possibilité d'avancer l'horaire de la restauration, ce qui dépend de l'école 118.

Un autre représentant des enseignants s'inquiète de la capacité des élèves à tenir sur des journées de 8 heures. La représentante des élèves pense que les élèves ont la capacité de tenir 4 heures l'après-midi à condition de bien répartir les cours.

Les options sont proposées au vote :

Option 1 :      **POUR : 6**                      **CONTRE : 3**                      **ABSTENTION : 2**

Option 2 :      **POUR : 5**                      **CONTRE : 4**                      **ABSTENTION : 2**

L'option 1 est finalement retenue.

## VALIDATION DE LA CHARTE DES CONSEILS DE CLASSE

Le Chef d'établissement rappelle que la Charte a été discutée en conseil pédagogique et présentée lors du précédent conseil d'établissement. Elle a été transmise à chaque membre du conseil en même temps que la convocation. Une demande a été effectuée pour que la Charte soit traduite en ukrainien.

La Charte des conseils de classe est soumise au vote.

**POUR : 9**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 2**

## INFORMATIONS RENTREE 2020-2021

### - Structure et effectifs

Le Chef d'établissement présente la structure pédagogique prévisionnelle pour la rentrée 2020 :

- Maternelle : 4 classes - 1 MS/PS, 3 GS/MS (24 élèves/classe)
- Élémentaire : 11 classes - 3 CP (17), 2 CE1, 2 CE2, 4 CM2/CM1 (24)
- Collège : 8 classes - 2 par niveau
- Lycée : 3 classes - 1 par niveau

Il rappelle que la réforme du lycée se poursuit en Terminale. Ainsi, les élèves de Première ont choisi les deux spécialités poursuivies en Terminale et les élèves de Seconde ont choisi les trois spécialités suivies en classe de Première. Les spécialités proposées dans l'établissement sont : LLE (Anglais) – SES – HGSP – SVT – SPC – Maths – NSI.

Remarque : une spécialité ne peut être ouverte que si un nombre d'élèves suffisant est inscrit (au moins 3).

Les effectifs prévisionnels au 21 avril s'établissent à 502 élèves répartis de la façon suivante :  
Maternelle : 91 – Élémentaire : 227 – Collège : 132 – Lycée : 52

78 nouvelles inscriptions sont en cours dont 9 sont en attente de confirmation de la part des familles.

Le questionnaire d'intentions de réinscriptions a à ce jour été renseigné pour 346 enfants. Dix départs sont confirmés. L'établissement est encore en attente pour une centaine d'enfants ; le questionnaire sera envoyé cette semaine.

Remarque : ces prévisions d'effectifs ne tiennent pas compte de la situation actuelle liée à la pandémie de Covid-19.

- **Recrutement :**

Au primaire

- 1 poste de résident Directeur : recrutement effectué lors de la CCPL du 26 février et attente de détachement
- 4 postes de RL PE : recrutement effectué
- 2 postes de RL Anglais : un recrutement effectué, un recrutement en cours
- 1 poste supplémentaire en Anglais : recrutement effectué

Au secondaire

- 1 poste de résident en Lettres : recrutement effectué lors de la CCPL du 26 février et attente de détachement
- 1 poste de RL Maths/SPC : recrutement effectué

## QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de parents ont une question relative à la modification du calendrier :

- Pourrait-on envisager de réduire les prochaines vacances à une semaine de façon à positionner la deuxième semaine début juin et couper ainsi la dernière période de 8 semaines qui risque d'être très longue si le confinement est prolongé ?

Le Proviseur précise qu'une proposition de modification de calendrier doit être soumise à l'IEN de zone puis à l'AEFE et l'Ambassade avant validation définitive.

La proposition de modification est soumise au vote :

**POUR : 3      CONTRE : 5      ABSTENTION : 3**

La modification de calendrier a été refusée.

Les représentants des personnels ont fait remonter deux questions qui relèvent du Conseil d'administration et qui sont directement posées au Président du Conseil d'administration, invité à ce conseil.

- Quel est actuellement le nombre de familles qui n'ont pas payé les frais de scolarité du 3eme trimestre, pour quel montant, et qu'a prévu l'établissement pour récupérer l'argent ?  
→ 70% des familles n'ont pas encore réglé le 3eme trimestre mais le délai de paiement court jusqu'au 30 mai.  
Si les familles ne paient pas, elles n'auront pas l'autorisation de réinscrire leur enfant.
- Si l'établissement ne devait pas rouvrir avant le 4 juillet 2020, les collègues en contrat local ont-ils l'assurance d'avoir leur salaire intégralement versé ?

→ Depuis le début du confinement, le Conseil d'administration a fait le choix de maintenir les salaires de tous les personnels quel que soit leur statut et leur fonction. La représentante des personnels administratifs fait remarquer que le droit local ukrainien oblige le versement de 2/3 du salaire dans ce type de situation.


L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur remercie les membres et lève la séance à 18h35.

Les secrétaires de séance

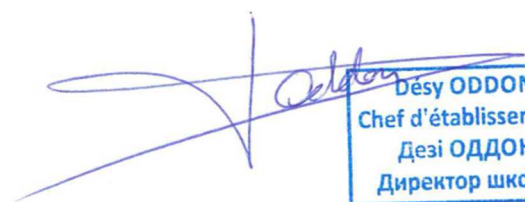
F. COSSA et D. ODDON

Le Président du Conseil d'établissement

Désy ODDON



Florian COSSA  
Directeur primaire  
Lycée français Anne de Kiev  
Флоріан КОССА  
Директор початкової школи  
Французький ліцей імені  
Анни Київської



Désy ODDON  
Chef d'établissement  
Дезі ОДДОН  
Директор школи